067-200094332-20230619-0000006770-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 23/06/2023 Retour Préfecture : 23/06/2023 Date de publication: 26/06/2023



Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-5-2-1 Séance du lundi 19 juin 2023

OPERATION SAINTE-CATHERINE 2023

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor

EXCUSES AVEC PROCURATION:

BIHL Pierre donne procuration à BETLZUNG Maxime

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ADRIAN Daniel

DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie

DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas

DREXLER Sabine donne procuration à KLEITZ Francis

ELMLINGER Carole donne procuration à KAMMERER Joseph

ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BEHA Nicole

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima

HELDERLE Emilie donne procuration à LUTENBACHER Annick

HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine

HOERLE Jean-Louis donne procuration à VOGT Victor

HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule

JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe

KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric

KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas

MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie

MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien

MULLER-BRONN Laurence donne procuration à DIETRICH Martine

SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara

SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine

WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin

EXCUSES:

COUCHOT Alain, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, ZELLER Fabienne

ABSENTS:

DELATTRE Cécile, RAPP Catherine, SENE Marc, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

compétences du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au Budget Primitif 2023 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique du 1^{er} juin 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Renouvelle l'opération « Sainte-Catherine » à l'ensemble du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace,
- Approuve l'organisation d'une fête de l'arbre fruitier et du verger axée autour de 7 chantiers participatifs de création ou d'extension de vergers communaux (un par territoire), d'un jeu-concours ouvert à tous les alsaciens leur permettant de gagner un fruitier haute tige et d'animations sur le thème en lien avec les structures locales,
- Prévoit une enveloppe budgétaire maximale de 26 000 € pour l'acquisition de 840 fruitiers haute tige pour les chantiers participatifs de création ou d'extension de vergers communaux et le jeu-concours de l'opération Sainte-Catherine 2023,
- Approuve le règlement du jeu concours de l'opération Sainte Catherine 2023, joint en annexe de la présente délibération, à paraître dans le magazine de la Collectivité européenne d'Alsace « Toute l'Alsace » de juin-juillet 2023.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P225	0001	P225E07	T09	(2557) 21-2121-76	26 000 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote